



Les prêts

publié le 25/01/2010 - mis à jour le 01/03/2010

Descriptif :

Quels documents peut-on emprunter ? Quelle durée ? etc...

Les élèves peuvent emprunter tous types de documents (romans, documentaires, périodiques, bandes dessinées, mangas), à l'exception des usuels (dictionnaires...) et de certains documents très consultés sur place et donc fragilisés. Ceux-ci portent la mention "exclu du prêt" sur la couverture.

On peut prendre **2 livres et 1 périodique** pour une durée de **15 jours**. Au besoin, une rallonge de prêt peut être accordée, il est également possible de réserver un document lorsque celui-ci est déjà pris.

Pour emprunter un livre il faut se faire enregistrer auprès de la documentaliste. Pour rendre les documents, les élèves les déposent dans le bac bleu « **Retour des livres** » sur le bureau près de l'entrée du CDI.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.